

Roissy, le 6 mars 2007

## **AIR FRANCE ET KLM FAVORABLES A L'ACCORD AERIEN ENTRE L'UNION EUROPEENNE ET LES ETATS-UNIS.**

---

Les négociateurs européens et américains ont trouvé le 2 mars dernier un accord qui permettra, si il est approuvé par le Conseil des ministres de l'Union européenne le 22 mars prochain, d'accroître - dans un environnement réglementaire plus harmonisé - la libéralisation des services aériens entre les 27 pays de l'Union européenne et les Etats Unis à partir de la saison hiver 2007/2008.

Ainsi, cet accord permettrait aux compagnies aériennes européennes et américaines de disposer d'un accès à l'ensemble des marchés entre l'Union européenne et les Etats-Unis. Il offrirait notamment la possibilité à Air France et KLM de commercialiser des services directs entre tout point de l'Union européenne et tout point aux Etats-Unis (exemple : Francfort/Atlanta en direct exploité par Delta avec un code marketing Air France).

Air France et KLM seront ainsi en mesure de développer le réseau de l'alliance SkyTeam et de proposer à la clientèle de nouvelles lignes sur l'axe transatlantique.

Air France et KLM se sont toujours montrés favorables au principe d'un tel accord dans la mesure où il permettrait notamment aux compagnies européennes et américaines d'évoluer dans un cadre réglementaire stable. Cet accord se substituerait en effet aux accords bilatéraux dits d'open skies signés par la majorité des Etats membres de l'Union européenne avec les Etats-Unis et dont la Cour européenne de Justice avait jugé que certaines dispositions étaient contraires au droit communautaire

L'accord aérien entre l'Union européenne et les Etats-Unis constituerait enfin une reconnaissance par un partenaire majeur du concept de compagnie aérienne communautaire, en lieu et place des compagnies nationales traditionnelles.

AIR FRANCE KLM, premier groupe européen de transport aérien, souhaite donc exprimer publiquement son soutien à la conclusion définitive de cet accord.